

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2016- 019</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service de la planification et de l'aménagement du territoire</b>
<b>Objet : Adoption du Règlement RV-2015-14-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (partie de la rue Denis-Garon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)</b>
<b>Date : Le 27 janvier 2016</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le Règlement RV-2015-14-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (partie de la rue Denis-Garon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) a pour objet de permettre l'agrandissement de la zone H0838, autorisant les usages Habitation unifamiliale (H1) et Habitation bifamiliale isolée (H4), à même une partie de la zone H0835 (Annexe 1 : Plan de localisation).

La période concernant le dépôt des demandes de participation à un référendum par les personnes intéressées a pris fin le 21 janvier 2016 tel qu'il est prévu à l'article 133 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ch. A-19.1). Aucune demande n'ayant été reçue par la Ville à cette date, le conseil de la Ville peut adopter ce règlement (Annexe 2 : Règlement RV-2015-14-96).

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

### Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE- \_\_\_\_\_
- Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV- \_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :



**Localisation**

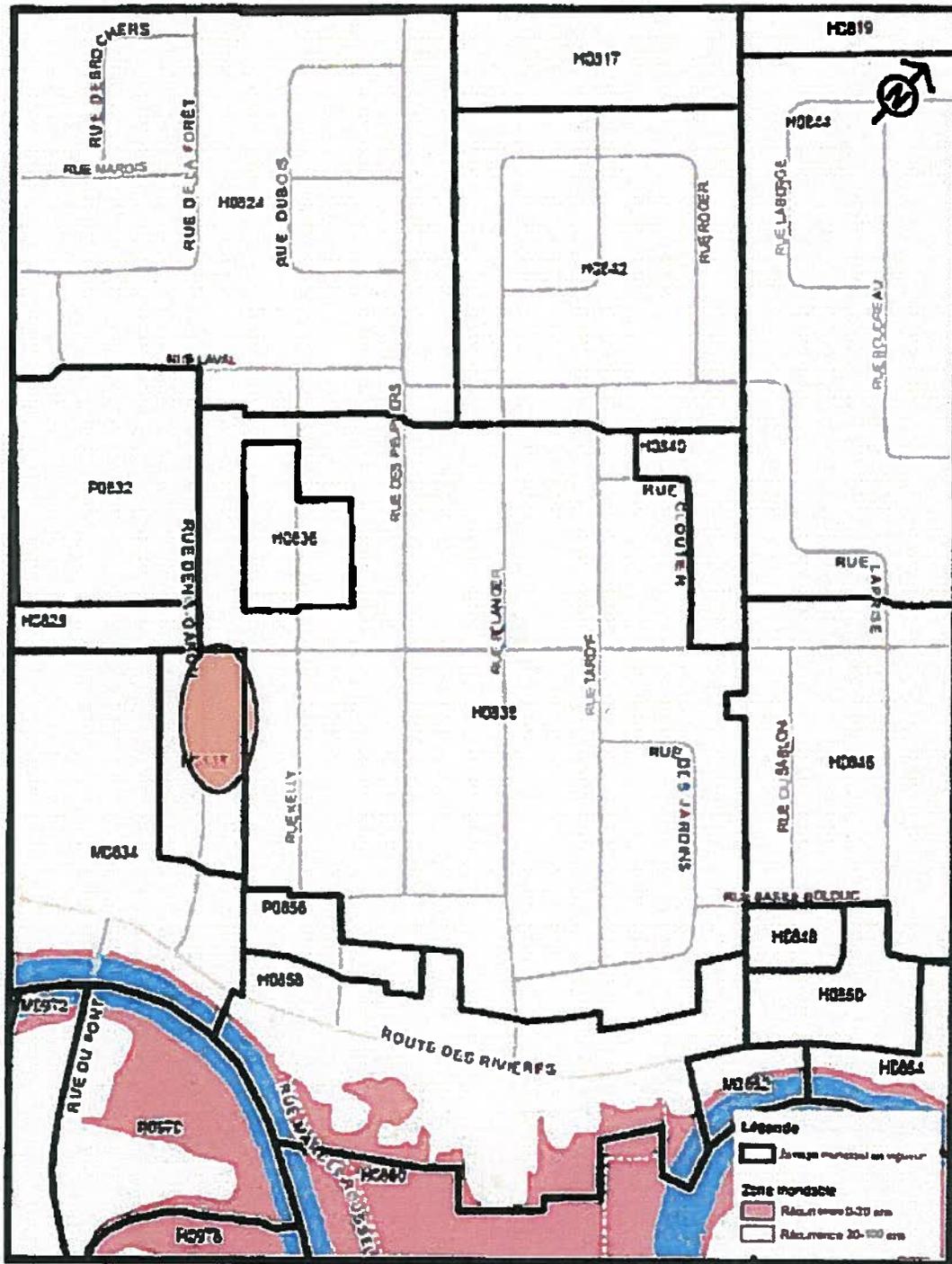




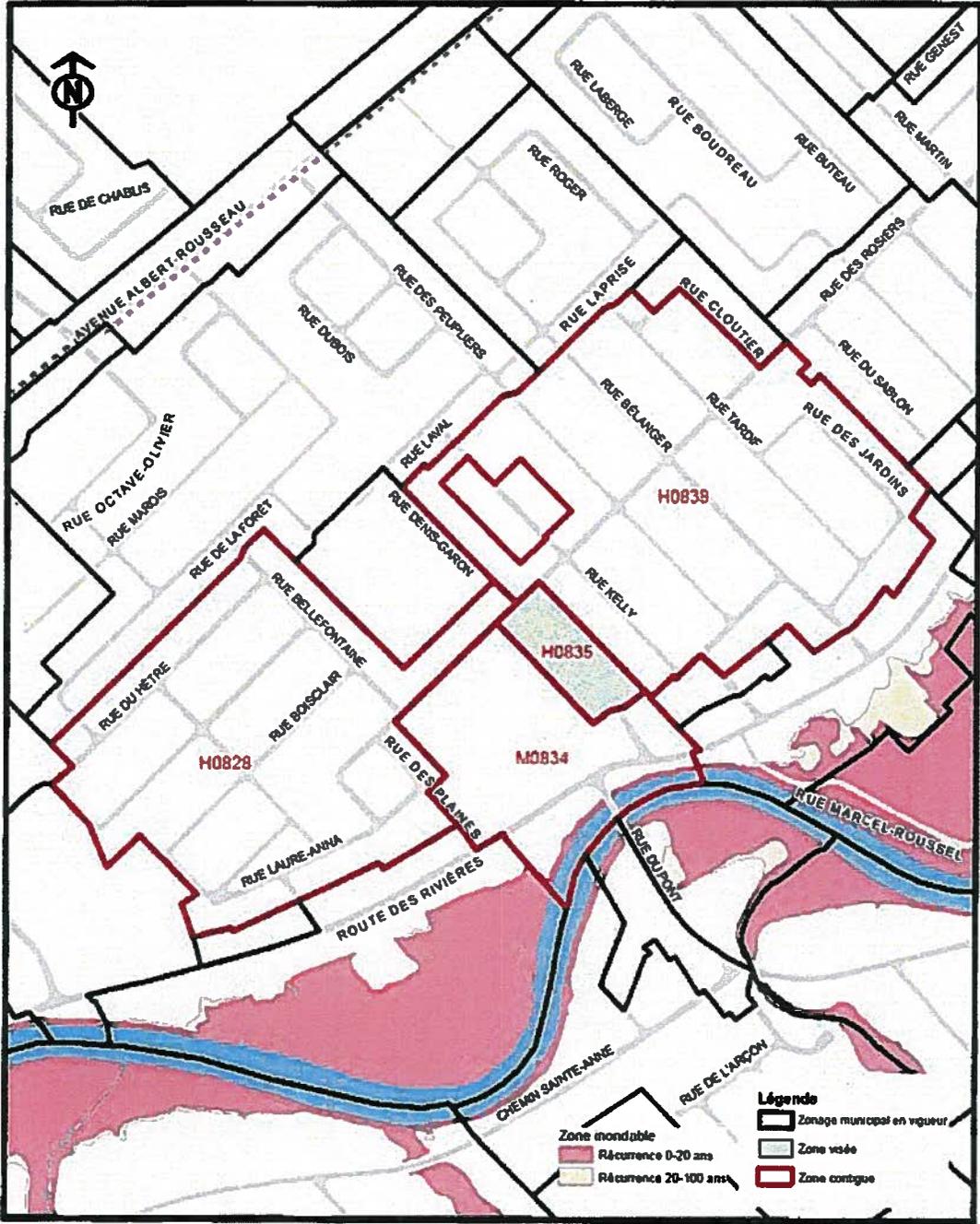
Localisation



Plan de zonage AVANT



Zone concernées / zones contigües





Conseil de la Ville

---

**Projet de règlement RV-2015-14-96 modifiant le Règlement  
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

---

**LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**1. Plan de zonage**

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone H0838 à même une partie de la zone H0835, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Danielle Bilodeau, greffière

